

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



Service Technique des Remontées  
Mécaniques et des Transports Guidés

Division Métros chemins de fer Locaux

Saint Martin d'Hères, le 16 juillet 2018

Nos réf. : 2018/ 196 /DML/TM

Vos réf. :

Affaire suivie par : Thierry Menuisier

[thierry.menuisier@developpement-durable.gouv.fr](mailto:thierry.menuisier@developpement-durable.gouv.fr)

Tél. : 04 76 63 78 69

Courriel : [dml.strmtg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dml.strmtg@developpement-durable.gouv.fr)

**ERRATUM**

sur le référentiel technique des chemins de fer  
touristiques, version 4 du 18 juin 2018

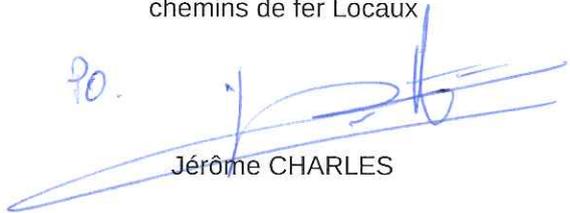
Une erreur a été décelée sur la trame du règlement de sécurité de l'exploitation (RSE) reprise dans le référentiel technique des chemins de fer touristiques, version 4 du 18 juin 2018,

A la page 66/104 au point 7.2,

au lieu du titre : "Régime normal des appareils de voie"

il faut lire : "**Consignes en cas de dysfonctionnement**"

Pour le Directeur du STRMTG et par délégation  
Le responsable de la Division Métros et  
chemins de fer Locaux

  
Jérôme CHARLES